

MAIRIE 6 boulevard Rabelais 36500 SAINT-GENOU

Tél.: 02 54 38 45 95 E-mail: mairie.saintgenou@orange.fr

N°53-2024 du 30/10/2024

ARRÊTE ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de Saint-Genou (Indre),

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté n° 33-2024 du 12/07/2024 portant révision des Lignes Directrices de Gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d' **Adjoint technique principal de 2ème** classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (Préciser par examen s'il y a lieu)
1- Éric RABATÉ 2- Gaëlle DOUCHE	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

<u>Article 2</u>: Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3: Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Saint-Genou, le 30/10/2024

Le Maire, Roger CHEVRETON

Publié le :